

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 30 Octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le Mardi 30 octobre 2018 à 18h30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, régulièrement convoqué par le Président Didier BODA, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS).

Date de la convocation :

23 Octobre 2018

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|---------------------|------------------|-------------------------------------|
| Membres en exercice | Membres présents | Qui ont pris part à la délibération |
| 12 | 11 | 10 |

Ont pris part au vote : Mme CORDEVANT, M. BEAUDON, M. BODA, M. COUTEAU, M. GAGE, M. HANSE, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETTE, M. TORDEUX.

| | |
|---|----------------|
| Demande de Subventions à la Région des Hauts-de-France et à la Communauté d'Agglomération du « Grand Soissons Agglomération » pour la mise en place d'une ligne de TAD directe « Soissons / Roissy » | Rapport |
| | N°7 |

Le 18 octobre 2016, Didier Boda, dans le cadre des questions diverses du Comité syndical du SITUS, évoquait pour la première fois, sa proposition de réalisation d'une ligne directe Soissons-Roissy.

Le 13 décembre 2016, en question diverse, le Président du Syndicat (mixte) Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais (SITUS), à titre personnel, avançait l'idée de la création d'une ligne « TAD direct Soissons-Roissy » lors de la tenue du Comité Syndical du SITUS. La copie d'un article du « Vase Communicant » de l'époque, reprenant in extenso ce projet, était joint en annexe au procès-verbal de cette dite réunion. A été également joint un article du journal « L'Union » du 05 décembre 2016.

Le 19 décembre 2017, en Comité Syndical, point n°3 des questions diverses, le Président du S.I.T.U.S réagissait suite à un article paru dans « ACTION » numéro 75 intitulé « Carrefour de l'Emploi » qui soulignait la présence du Groupement d'Employeurs spécialisé en Logistique (G.E.L) situé à Roissy. Il déclarait qu'il était impossible à tout

salarié employé à Roissy de se rendre sur ce site en transport collectif. Il formulait, à nouveau, la proposition de création d'une ligne de TAD direct « Soissons-Roissy ».

Cette proposition ayant retenu toute l'attention du Conseil Régional et de son Président, début 2018, le Vice-Président en charge des transports et des infrastructures de transport, Frank DHERSIN, également Président de "Hauts de France Mobilité", rencontrait le Président du SITUS qui lui livrait, en présence d'autres Élus Régionaux, son projet.

Le 6 février 2018, en question diverse, point n°1, le Président du SITUS informait le Comité Syndical du SITUS qu'il était possible, dans le cadre d'une ligne "TAD direct Soissons-Roissy", d'obtenir un arrêt à Roissy Pôle.

Depuis cette date, le dossier a évolué et a fait l'objet d'une demande d'étude de subventionnement auprès de la Région des Hauts-de-France, par le Président du SITUS, en date du 26 juin 2018, accompagnée du projet intitulé "Soissons-Roissy en TAD : une heure maxi", daté de Janvier 2018.

La demande du SITUS est une prise en charge par la Région des Hauts de France du déficit de fonctionnement estimé à 185.000€, pendant toute la durée de l'expérience fixée à trois ans maximum, à hauteur de 70%; les 30% restant étant sollicité auprès de la Communauté d'Agglomération du "Grand Soissons Agglomération".

Cependant, la première année, il est bon d'ajouter 60.000€ HT de charges d'installation du projet répartis de la même façon.

Le SITUS, quant à lui, prenant à son compte l'investissement en matériel roulant (3 véhicules, voire quatre), matériel roulant renouvelé chaque année, soit une somme de 90.000€ HT minimum la première année et 60.000€ HT minimum la seconde et troisième année. Pour la Région des Hauts de France, la participation financière demandée, la première année, est de 171.500€ et pour le Grand Soissons Agglomération de 73.500 €. Elle sera respectivement de 129.500€ et 55.500€, la deuxième et troisième année.

Le 18 septembre 2018, le Président du Conseil Régional, Xavier BERTRAND et son Vice-président en charge des transports, Franck DHERSIN, dans un courrier cosigné par ces deux Élus, soulevaient trois interrogations, auxquelles le Président du SITUS a répondu, et ajoutaient « *sous réserve que les trois interrogations soient levées, nous vous confirmons notre accord de principe pour l'octroi de la participation sollicitée, de manière forfaitaire.* »

Aussi, ce jour, compte-tenu de l'engagement de la Région des Hauts de France sans qui ce projet ne pourrait être réalisé, il est demandé aux membres du Comité Syndical :

- de voter la participation financière du SITUS telle que définie ci-dessus et dans le rapport de Janvier 2018 joint « Soissons-Roissy en TAD : une heure maxi ! », d'accepter

l'inscription du financement de 3 véhicules au moins (minimum 90.000 € HT) au budget primitif de 2019 ainsi que le renouvellement de ces véhicules aux budgets primitifs de 2020 et 2021, de donner au Président toute latitude afin d'assurer les formalités subséquentes;

- de confirmer la demande de subventions à la Région des Hauts de France telle que définie ci-dessus;

- de faire une demande de subvention à la Communauté d'Agglomération du « Grand Soissons Agglomération » de 73.500 € pour la première année du lancement de l'expérimentation de la ligne "TAD direct Soissons-Roissy" et de 55.500 € pour la seconde et la troisième année de cette dite expérimentation.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

| |
|---------------------|
| DELIBERATION |
|---------------------|

Les membres du Comité syndical, après délibération décident :

- d'accepter la participation financière du SITUS telle que définie dans le rapport,

- d'accepter l'inscription du financement de 3 véhicules au moins (minimum 90.000 € HT) au budget primitif de 2019 ainsi que le renouvellement de ces véhicules aux budgets primitifs de 2020 et 2021 (minimum 60.000 € HT/an), et d'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes s'y rapportant,

- de confirmer la demande de subvention à la Région des Hauts de France à hauteur de 171.500 € la première année et 129.500 € la deuxième et troisième année,

- de solliciter une subvention à la Communauté d'Agglomération du « Grand Soissons Agglomération » de 73.500 € la première année et de 55.500 € la deuxième et troisième année d'expérimentation,

- de donner au Président du SITUS, l'autorisation de faire toutes les démarches liées à la concrétisation de ce projet dans les conditions définies dans le rapport de présentation.

Vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

N'a pas pris part au vote : 1

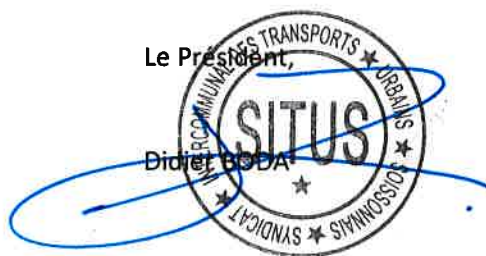
Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, 31 Octobre 2018

Pour extrait conforme,

Le Président,

Didier BOBA



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS
31 OCT. 2018